

CAPN DES CONSERVATEURS DE BIBLIOTHEQUES

9 novembre 2017

RIFSEEP : pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

Les représentants des personnels SNASUB-FSU à la CAPN des conservateurs de bibliothèques rappellent tout d'abord leur opposition fondamentale à la création et à la mise en oeuvre du RIFSEEP qui accentue l'individualisation des rémunérations et remet en cause l'égalité de traitement entre les agents publics.

Ce dispositif repose sur une cartographie des fonctions déterminant des activités ou missions-types réparties dans différents groupes de niveau.

Pour la filière bibliothèque, un projet de cartographie des fonctions a été proposé par la DGRH à la parité syndicale. Pour le SNASUB-FSU, il n'est pas acceptable en l'état.

La répartition des fonctions en groupes, tout d'abord, est contestable :

- pour les conservateurs généraux (moins de 200 agents), qui exercent des fonctions diverses, mais toutes à haute responsabilité, un seul groupe suffirait.
- pour les conservateurs pour lesquels la DGRH propose la création de 3 groupes, nous considérons que deux seraient amplement suffisants pour couvrir la diversité de leurs missions. « Deux groupes par corps », c'est d'ailleurs le minimum que semble imposer la fonction publique et au-delà duquel il n'est pas souhaitable d'aller (et ce d'autant plus dans la perspective d'une fusion des corps de conservateurs et conservateurs généraux).

Concernant l'identification des fonctions associées à chaque « groupe », nous considérons que doivent être intégrés dans le groupe 1, **pour les conservateurs et conservateurs généraux** :

- les adjoints des directeurs, des chefs de département et des chefs de bureau
- les agents exerçant en DRAC
- l'ensemble des « experts » dans leur domaine de compétence

Par ailleurs, pour les conservateurs, considérant que deux groupes sont amplement suffisants, nous demandons la **suppression du groupe 3 et l'intégration en groupe 2 des missions définies au groupe 3.**